

Département du Nord
Commune de Caestre

Tél : 03.28.40.15.74

Fax : 03.28.42.14.72

Arrêté n° 017/2025

Le Maire de la Commune de CAESTRE,

Vu les articles L 2212-1, L 2213-1, L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune organise une cérémonie au cimetière en l'honneur du Capitaine Ferdinand SAVAETE, grognard Napoléonien, rue du Moulin, **le samedi 1^{er} mars 2024, à 10 heures 30,**

Considérant qu'il y a donc lieu de régler aussi bien la circulation que le stationnement dans cette voie à cette occasion,

ARRÊTE :

Article 1er : Le stationnement et la circulation de tous véhicules (exceptés la navette réservée aux personnes à mobilité réduite et les véhicules présentant un laissez-passer) seront interdits, rue du Moulin (de l'intersection avec la RD 933 rue de Bailleul et l'intersection avec la Hool Straete et la Grimminck Straete), de 10 heures à 11 heures 30.

Article 2 : Les interdictions énoncées à l'article qui précède feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la circulation routière.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hazebrouck et la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait à CAESTRE, le 11 février 2025

Jean-Luc SCHRICKE
Maire de CAESTRE

